DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

exercice : 29

Séance du 04 AVRIL 2018 A 19H30

L'An Deux Mil Dix Huit, le 04 AVRIL A 19H30

Présents à la séance : 24

,

Extrait affiché le : 05 avril 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2018

<u>Présents</u>: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

<u>Objet</u>: Subvention exceptionnelle Au CSARaonnais.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie à M. le Maire

Mme LAVAL ChristianeàMme VINCENT MarieMme PANO-WENTZEL Marylène àMme DUPONT VirginieM. ROMARY FabriceàM. SALTZMANN MichelM. DEMENGE AbelàM. BAUDONNEL David

N°43/2018

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Roland DAUTREY, Adjoint délégué, invite le Conseil Municipal à décider de l'allocation d'une subvention exceptionnelle de $2\,500\,$ € au CSARaonnais pour l'organisation d'une manche de la Coupe de France d'enduro VTT, qualificative pour la Coupe du Monde 2019; qui se déroulera dans notre ville les 26 et 27 mai 2018.

Ces explications entendues,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'allouer une subvention exceptionnelle de $2\,500\,\mathrm{CSAR}$ au CSARaonnais.

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonction 023 du budget

communal 2018.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire.